

INDICES DES FERMAGES

La loi du 2 janvier 1995

Elle fixe **en monnaie** le loyer des terres nues et des bâtiments d'exploitation entre des minima et des maxima.

- ▶ Pour les baux antérieurs à cette loi, la rédaction d'un avenant permet de convertir le loyer exprimé en denrées en un loyer fixé en monnaie.
- ▶ Chaque année, un arrêté préfectoral déterminait l'indice départemental des fermages indexé totalement sur l'évolution des revenus agricoles.

La loi du 27 juillet 2010

Cette nouvelle législation modifie le mode d'indexation du loyer des terres agricoles et des bâtiments d'exploitation.

A compter du 01/10/2009, la création d'un indice national vient remplacer l'indice départemental.

Chaque année, un arrêté ministériel publie l'indice national basé pour 60 % sur le revenu brut des entreprises agricoles et 40 % calculé à partir de l'indice du PIB.

Périodes	Indices départementaux	Variations	Indices nationaux	Variations
Année 1994	100	/		
Du 01/10/1995 au 30/09/1996	102,20	(+ 2,20 %)		
Du 01/10/1996 au 30/09/1997	104,4	(+ 2,10 %)		
Du 01/10/1997 au 30/09/1998	107,8	(+ 3,20 %)		
Du 01/10/1998 au 30/09/1999	111,9	(+ 3,80 %)		
Du 01/10/1999 au 30/09/2000	113,75	(+ 1,65 %)		
Du 01/10/2000 au 30/09/2001	113,2	(- 0,50 %)		
Du 01/10/2001 au 30/09/2002	112,7	(- 0,44 %)		
Du 01/10/2002 au 30/09/2003	113,7	(+ 0,89 %)		
Du 01/10/2003 au 30/09/2004	114,7	(+ 0,87 %)		
Du 01/10/2004 au 30/09/2005	116,1	(+ 1,22 %)		
Du 01/10/2005 au 30/09/2006	115,9	(- 0,17 %)		
Du 01/10/2006 au 30/09/2007	115,4	(- 0,43 %)		
Du 01/10/2007 au 30/09/2008	117,0	(+ 1,38 %)		
Du 01/10/2008 au 30/09/2009	120,21	(+ 2,74 %)		
Du 01/10/2009 au 30/09/2010	121,06	(+ 0,70 %)	100	
Du 01/10/2010 au 30/09/2011			98,37	(- 1,63 %)
Du 01/10/2011 au 30/09/2012			101,25	(+ 2,92 %)
Du 01/10/2012 au 30/09/2013			103,95	(+ 2,67 %)
Du 01/10/2013 au 30/09/2014			106,68	(+ 2,63 %)
Du 01/10/2014 au 30/09/2015			108,30	(+1,52 %)
Du 01/10/2015 au 30/09/2016			110,05	(+1,61 %)
Du 01/10/2016 au 30/09/2017			109,59	(- 0,42 %)
Du 01/10/2017 au 30/09/2018			106,28	(- 3,02 %)
Du 01/10/2018 au 30/09/2019			103,05	(- 3,04 %)